



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1425
14 janvier 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Soixantième session
(22-25 février 2004)
(Point 9 de l'ordre du jour provisoire)

**PRINCIPAUX PROBLÈMES QUI SE POSENT AUX PAYS DE LA CEE
ET ÉCHO QU'ILS RENCONTRENT DANS LE PROGRAMME
DE TRAVAIL DE LA COMMISSION**

Note du Secrétaire exécutif*

L'environnement actuel de la CEE aux niveaux mondial et régional, l'évolution prévisible et les principaux défis ont fait l'objet d'un exposé succinct dans le document intitulé «Grandes orientations générales des travaux de la CEE» (E/ECE/1400, 23 janvier 2003). L'évolution récente de la situation a continué à déterminer les futures tendances et les principaux problèmes aux niveaux mondial et régional, dans de nombreux domaines comme on le montre ci-dessous.

**A. LES DÉFIS AUXQUELS LA CEE EST CONFRONTÉE
AUX NIVEAUX MONDIAL ET RÉGIONAL**

Au niveau mondial

1. **Un encadrement de la mondialisation.** Le principal défi dans les domaines économique et social est d'encadrer la mondialisation de telle sorte qu'elle permette à tous les pays de concilier croissance soutenue, développement social et viabilité environnementale. L'ONU n'a pas cessé de se pencher sur ces problèmes et les conférences internationales tenues sous son égide ont formulé une série cohérente d'orientations générales et d'engagements dont la mise

* Le présent document est soumis avec retard en raison du temps qu'a nécessité sa mise au point définitive.

en œuvre permettrait de se rapprocher sensiblement des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire à propos du développement économique et social, de la préservation de l'environnement, etc.

2. **Le défi du développement.** Les défis du développement recensés ces dernières années par l'ONU au niveau mondial gardent non seulement toute leur pertinence mais sont devenus plus aigus avec l'accélération de la mondialisation. En conséquence, tous les engagements pris par les États membres dans le cadre des grandes manifestations internationales des Nations Unies conservent toute leur validité. Dans ces conditions, il importe que les mandats confiés aux entités des Nations Unies pour appuyer la réalisation de ces engagements soient effectivement remplis.

3. **Prévenir la fracture numérique.** Afin de prévenir de nouvelles divisions et inégalités, auxquelles pourrait donner naissance le progrès technologique rapide (comme la fracture numérique, etc.), les pays les moins avancés doivent prendre des mesures favorisant le développement de la société de l'information. Les applications des TIC peuvent être considérées comme un instrument majeur du développement. La complexité des questions de développement qui se posent aux pays émergents à économie de marché et aux pays en transition appelle des réponses nuancées de la part des organisations internationales.

4. **Évolution démographique et vieillissement de la population.** L'évolution démographique, caractérisée par la stagnation ou la diminution de la population active, l'accélération du vieillissement, le risque de dépendance économique des personnes âgées, etc., touche principalement les pays développés et menace la pérennité de la protection sociale, la viabilité des finances publiques et la croissance économique. Le développement des migrations ne peut apporter qu'une solution partielle et l'on s'emploie à faire admettre de nouvelles conceptions du vieillissement.

5. **Prise en compte de la condition féminine dans les stratégies de développement.** Il est désormais généralement admis que le principe de l'égalité doit occuper une place centrale dans les stratégies de développement si l'on veut assurer une utilisation efficace du capital humain et stimuler la croissance économique. Les considérations relatives à l'efficacité sont importantes dans le contexte de la mondialisation et des pressions visant à améliorer la compétitivité, d'une société vieillissante, etc. La place réservée aux femmes se situe au cœur de ces processus. Les politiques budgétaires et les régimes de retraite et de protection sociale, les politiques de l'emploi et de l'éducation, etc., doivent témoigner d'un changement important dans la situation des femmes.

6. **Ni menace directe ni menace indirecte à la sécurité.** Selon le rapport intitulé «Un monde plus sûr: notre affaire à tous» établi par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement désigné par le Secrétaire général, la détérioration de la situation sociale, économique et environnementale menace tout autant la sécurité que le terrorisme, le crime organisé, etc. Pour faire face aux menaces d'aujourd'hui, il faut privilégier la prévention. Les auteurs du rapport ont affirmé que les politiques de développement étaient le moyen le plus efficace de prévenir les conflits, le terrorisme ou la grande criminalité. Aussi ont-ils recommandé que le Conseil économique et social se transforme en organe de coopération pour le développement et soit amené à jouer un rôle plus normatif et analytique. Il pourrait ainsi devenir un organe dans lequel les États rendent compte de manière publique et transparente de leurs engagements en vue d'atteindre les grands objectifs de développement.

7. **Dimension économique et sociale de la sécurité.** Le Groupe a recommandé que le Conseil économique et social crée un comité chargé des aspects sociaux et économiques des menaces contre la sécurité «pour faire réaliser des études et faire avancer la compréhension des menaces d'ordre économique et social qui pèsent sur la paix, ainsi que celle des aspects économiques et sociaux d'autres menaces, par exemple le terrorisme ou la criminalité organisée».
8. **Renforcement de la dimension régionale.** Les conférences internationales et les réunions au sommet organisées par les Nations Unies ont demandé le renforcement de la dimension régionale dans l'application des engagements mondiaux, comme il ressort du document établi pour le point 8 «Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies» (E/ECE/1424). Il est également souhaitable d'améliorer l'articulation entre le niveau mondial et le niveau régional par le biais d'une contribution aux processus globaux, d'une participation aux décisions internationales et de l'élaboration d'instruments juridiques contraignants ou non contraignants à vocation universelle.
9. **Besoin d'une plus grande cohérence.** Dans son rapport intitulé «Mondialisation et interdépendance» (A/59/312), le Secrétaire général relève le besoin de cohérence aux échelons national, régional et multilatéral et la nécessité d'intensifier la coordination et le dialogue entre les institutions multilatérales. De même, à sa session de 2004, le Conseil économique et social a adopté une résolution dans laquelle il a notamment encouragé le renforcement de la coopération entre ses commissions techniques et les commissions régionales. Dans cette perspective et dans celle du paragraphe précédent, la CEE est invitée à renforcer ses relations avec le niveau mondial et à coopérer plus étroitement avec la Commission du développement social, la Commission du développement durable, la Commission de la condition de la femme, etc.

Au niveau régional

10. **Hétérogénéité dans la transition et le développement.** Le processus de transition a beaucoup progressé au sein de la CEE et de la CEI mais les réalisations demeurent très inégales. On peut par exemple distinguer les catégories ci-après d'États membres: 1) les nouveaux pays émergents à économie de marché, 2) les pays en transition avancée et 3) les pays en transition précoce. La diversité des situations est en outre accentuée par les différences de développement économique et social. De nombreux pays des groupes 2 et 3 n'ont pas retrouvé le niveau de PIB par habitant antérieur à la transition; dans certains d'entre eux, les taux de chômage et de pauvreté sont très élevés, beaucoup sont encore en proie à des conflits, etc. Comme indiqué dans le document E/ECE/1400, les divers états d'avancement de la transition et du développement économique nécessitent une modulation des politiques, modes de mise en œuvre, mesures et modalités d'aide des organisations internationales. Les priorités des trois groupes en matière de coopération internationale sont différentes et diffèrent également beaucoup de celles des États membres les plus avancés de la CEE.
11. **Divergences de priorités.** Dans le domaine économique, les pays de la CEE membres ou non membres de l'UE les plus avancés ont notamment pour objectifs une amélioration de la compétitivité, le passage à une économie du savoir, le développement durable et l'adaptation à une société vieillissante. Les huit nouveaux membres de l'UE doivent en outre affronter un processus de rattrapage, de faibles taux d'emploi à long terme, des déficits commerciaux et

budgétaires importants, etc. La plupart des pays de la CEI sont confrontés à l'intégration à l'économie mondiale (adhésion à l'OMC) et à l'économie régionale (renforcement de l'intégration régionale et sous-régionale), au développement de l'infrastructure des transports, à la restructuration de leurs industries et au renforcement du secteur des PME.

12. **Renforcement de l'intégration économique.** La région de la CEE est touchée par l'élargissement sans précédent de l'UE intervenu en 2004 et par les perspectives d'adhésion en 2007-2008 ainsi que par l'ouverture de négociations avec la Turquie. L'adhésion à l'UE encourage les réformes dans la partie occidentale des Balkans dans le cadre du processus de mondialisation et d'association. La nouvelle politique de voisinage de l'UE aura inévitablement des effets sur les autres États membres de la CEE situés aux frontières de l'UE élargie. D'autre part, il faut continuer à s'efforcer de prévenir de nouvelles divisions entre l'UE élargie et les États membres qui n'appartiennent pas à l'UE, en particulier ceux de la CEI. Les accords bilatéraux en vigueur conclus dans les années 90 (programme d'appui à l'ajustement structurel) constituent la base juridique d'une coopération bilatérale avec l'UE. Cependant, on reconnaît de plus en plus la nécessité d'une coopération multilatérale en Europe du Sud-Est et dans la CEI et les efforts d'intégration sous-régionale s'accroissent dans ces deux sous-régions.

13. **Harmonisation des législations et convergence des réglementations.** L'harmonisation des mesures réglementaires stimule les marchés et le commerce international. Différents accords de coopération entre pays de l'UE et pays non membres de l'UE supposent une convergence des textes législatifs et réglementaires dans la région de la CEE. Les États non membres de l'UE sont de plus en plus conscients de l'importance d'une telle convergence dans la perspective de leur future participation à des marchés mondialisés. Ainsi, ce n'est pas seulement l'élargissement de l'UE et les accords bilatéraux existants qui poussent à une telle convergence mais également l'ambition de rivaliser sur les marchés mondiaux.

B. LES MESURES PRISES PAR LA CEE FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS

14. **Aide aux pays en transition.** À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale, notamment grâce au renforcement des institutions, aux cadres réglementaires et au respect des droits de propriété, à la mise en place d'infrastructures et à la promotion de la concurrence, à l'accès des exportations aux marchés, à la création de conditions propices à l'investissement étranger direct, à la promotion de l'esprit d'entreprise et au renforcement de l'utilisation des technologies de l'information et des communications. À ce propos, les commissions régionales ont été invitées à *«continuer de faire des travaux d'analyse et d'offrir aux gouvernements des pays en transition des conseils théoriques et une assistance technique ciblée et concrète propres à renforcer les structures sociales, juridiques et politiques nécessaires afin que puissent être menées à bien des réformes donnant la prééminence aux lois du marché, en appuyant les priorités nationales relatives au développement de nature à encourager les évolutions positives et à enrayer toute baisse du niveau de développement économique et social de ces pays»*. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également souligné la nécessité d'orienter une telle aide internationale aux pays en transition vers ceux qui continuent à avoir des difficultés particulières à assurer leur développement socioéconomique, à appliquer des réformes donnant la prééminence aux lois du marché et à atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Comme indiqué dans le document relatif aux points 8 (Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international) et 11 (Activités de coopération technique de la CEE) de l'ordre du jour, la Commission continue à fournir un appui aux pays en transition dans les domaines mentionnés par la résolution. Cet appui sera de plus en plus axé sur les pays les moins avancés, en particulier en Asie centrale, dans le Caucase et dans l'Europe du Sud-Est. Le deuxième document établi au titre du point 11 de l'ordre du jour esquisse la stratégie CEE/CESAP pour l'Asie centrale et les futures orientations du SPECA. À cet égard, l'*Étude sur la situation économique de l'Europe* devrait s'attacher davantage aux deuxième et troisième groupes de pays en transition, analysant avec rigueur les réformes économiques, les évolutions économique et sociale et présentant en toute objectivité des recommandations pratiques et des possibilités d'action qui devraient permettre aux responsables de prendre leurs décisions. Par ailleurs, avec le nouveau Forum de politique économique sur l'après-transition, les responsables disposent d'un nouvel instrument pour mieux formuler les réformes structurelles à long terme et diffuser ces informations.

15. Intégration dans l'économie européenne. La CEE peut beaucoup aider à l'intégration des pays de l'après-transition non membres de l'UE ou des pays en transition dans l'économie européenne pour qu'ils bénéficient des avantages d'une zone économique élargie. Son programme de travail prend en considération le concept d'«Europe élargie». Le plan d'action de l'UE établi à l'intention des pays non adhérents dans le cadre de la politique européenne de voisinage se réfère au programme de travail de la CEE dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'environnement, du commerce, etc.

16. Développement des transports et intégration. Les transports sont essentiels au développement économique et au commerce. Ils permettent de réduire les disparités dans la région de la CEE mais sont également générateurs de dommages pour l'environnement et la santé. La CEE apporte une contribution importante dans la définition de liaisons de transport interrégionales (liaisons de transport euro-asiatique), dans l'élaboration de plans d'investissement réalistes concernant l'infrastructure des transports (plans directeurs TEM et TER) et dans la promotion de transports plus respectueux de la santé et de l'environnement dans la région (grâce à des réglementations applicables à la circulation routière et à la construction des véhicules et au plan européen sur les transports, l'environnement et la santé).

17. Commerce, développement et intégration. Le Consensus de Monterrey sur le financement du développement a reconnu le rôle fondamental du commerce international dans la promotion du développement. Le commerce est au cœur de l'intégration régionale et de l'intégration dans l'économie mondiale. Alors que les obstacles explicites au commerce, tels que les droits de douane, se sont progressivement abaissés ces dernières décennies, les barrières non tarifaires demeurent un obstacle à l'expansion du commerce régional et mondial. Pour les pays sans littoral en particulier, les coûts du commerce demeurent très élevés et nuisent à leur compétitivité sur les marchés mondiaux. Afin d'améliorer la situation, le programme pour le développement du commerce de la CEE s'efforce en permanence de promouvoir la facilitation des échanges et l'harmonisation technique.

18. Énergie, développement et intégration. Si la croissance des États membres de la CEE est moins consommatrice d'énergie que pendant les crises du pétrole des années 70, un grand nombre d'entre eux demeurent tributaires des importations de pétrole et de gaz en provenance des pays producteurs et exportateurs. Du fait de la persistance de l'incertitude au Proche-Orient,

les questions de sécurité énergétique ont pris une importance croissante, notamment la nécessité d'obtenir d'autres sources de production en Fédération de Russie et dans la région de la mer Caspienne. Comme indiqué dans le document E/ECE/1426, la CEE a donc inauguré un forum sur la sécurité énergétique où les gouvernements, les producteurs d'énergie et la communauté financière internationale s'efforcent de réduire l'instabilité des marchés mondiaux de l'énergie et ses effets négatifs sur l'économie mondiale.

19. Environnement et viabilité du développement. La région de la CEE continue de connaître de nombreux problèmes environnementaux, principalement en raison de la conjoncture difficile des pays en transition. Pour un grand nombre de ces derniers, il est très difficile de concilier les préoccupations fondamentales relatives à l'environnement avec des contraintes économiques sévères. Il est donc essentiel de suivre de près de telles inégalités ainsi que leur évolution et d'agir pour éviter que les sous-régions ne s'écartent davantage les unes des autres. La poursuite d'une pareille divergence risquerait d'avoir des répercussions fâcheuses sur l'environnement et la sécurité. D'importantes initiatives concernant l'environnement et le développement durable ont été prises ou sont en cours (la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, le Partenariat stratégique pour l'eau et le développement durable, l'Initiative des pays de l'Europe du Sud-Est et de la Méditerranée concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le contexte des eaux transfrontières, le programme d'études de performance environnementale). C'est pourquoi la CEE formule des stratégies, des directives et des recommandations pratiques afin de résoudre ces problèmes. Le programme intersectoriel sur les transports, l'environnement et la santé veut encourager des transports moins nocifs pour la santé et plus respectueux de l'environnement dans la région. En mettant davantage l'accent sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, on peut contribuer au développement durable et répondre – dans une certaine mesure – aux préoccupations en matière de sécurité énergétique. La CEE contribue à un aménagement durable des forêts par l'intermédiaire de son programme de travail sur le bois.

20. Restructuration, TIC et développement. Alors que les tendances à la restructuration industrielle et au développement d'une économie du savoir se font sentir dans l'ensemble de la région de la CEE, les pays émergents à économie de marché et les pays en transition sont confrontés à une situation très différente. Ils doivent faire face à un processus de transition difficile caractérisé par une récession transitionnelle, une augmentation du chômage et une diffusion assez lente des TIC. Pour remédier à la fracture numérique, ils doivent envisager diverses politiques et mesures. La CEE envisage les différents aspects des politiques de la société de l'information dans une perspective intégrée et met en œuvre des applications électroniques dans ses programmes de travail. En particulier, elle a mis l'accent sur l'évaluation électronique, l'élaboration de normes pour le commerce électronique et un forum d'échange de données d'expérience en matière d'applications électroniques.

21. Logement et développement. La marche vers l'économie de marché et la démocratie n'a pas été uniformément bénéfique à tous les pays concernés ni à tous les groupes sociaux. Les gouvernements ne sont en particulier pas parvenus à améliorer la situation du logement, ont exclu le logement social de leur train de réformes, ont échoué à moderniser les habitations et tardent à mettre en place une bonne administration foncière. La CEE élabore donc des stratégies, des directives et des recommandations pratiques pour contribuer à résoudre ces problèmes.

22. Coopération économique interrégionale dans les pays de l'Europe du Sud-Est, d'Asie centrale et du Caucase. Un grand nombre des pays économiquement plus faibles de la région de la CEE ont vu leur part dans les échanges et les marchés mondiaux se rétrécir ces dernières années en ce qui concerne tous les produits, sauf l'énergie. Ces pays, en particulier ceux sans littoral, doivent s'appuyer les uns les autres pour faciliter les échanges commerciaux, développer leur compétitivité et parvenir à une croissance durable. La CEE s'efforce à cet effet de mieux appréhender les perspectives des groupes et des accords commerciaux régionaux dans la CEI et l'Europe du Sud-Est. Les tentatives de ces pays pour renforcer l'intégration sous-régionale sont souvent contrecarrées par la carence et l'insuffisance des infrastructures de transport, par des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes ainsi que par la pénurie de fonds pour les supprimer. La CEE s'intéresse aux besoins particuliers des pays d'Europe centrale et orientale, de l'Europe du Sud-Est et du Caucase en ce qui concerne les infrastructures de transport en déterminant les liaisons de transport, en élaborant des plans de transport et en renforçant les capacités.

23. Harmonisation des législations et convergence des réglementations. Grâce à ses mécanismes intergouvernementaux et à ses services consultatifs, la CEE offre son expérience et ses compétences spécialisées à ses États membres et en particulier aux pays qui ne font pas partie de l'UE, pour les aider à adopter les mesures réglementaires et les normes internationales favorisant le développement de la coopération économique. Il est nécessaire que la CEE contribue davantage à la convergence des réglementations si l'on veut renforcer l'intégration économique dans le contexte d'une Europe élargie. Les instruments juridiques et les recommandations de la CEE en matière de transports, d'environnement, de commerce, etc., peuvent servir de base à une harmonisation des législations et à une convergence des réglementations.

24. Dimension régionale de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La CEE aide les différents États membres à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire grâce à ses différents programmes de travail dans les domaines de l'environnement, du commerce, du bois, des transports, des statistiques, etc. En outre, elle contribue à l'élaboration de politiques régionales visant à atteindre ces objectifs et constitue un lieu où peuvent s'échanger les pratiques. Elle a entrepris des activités visant à ce que, dans les études réalisées à l'échelle mondiale, il soit tenu compte de la dimension régionale des objectifs du Millénaire et à sensibiliser la région de la CEE à ces objectifs (pour plus de précisions, voir le document présenté au titre du point 8 de l'ordre du jour «Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international [...]», E/ECE/1424).

25. Intégration des politiques relatives au vieillissement. Comme la Conférence ministérielle de 2002 sur le vieillissement l'a préconisé, il est recommandé que toutes les politiques prennent en compte les mesures en matière de vieillissement. C'est ce que fait la CEE dans ses domaines de compétence: analyse économique et politiques démographiques, politique touchant la condition féminine, politique du logement, etc.

26. Prise en compte de la condition féminine dans les stratégies de développement. La CEE encourage la prise en compte des problèmes liés à la condition féminine dans les politiques de développement de ses pays membres conformément à son mandat pour le suivi de la Conférence de Beijing. Elle offre un mécanisme régional pour l'échange de données

d'expérience et de bonnes pratiques entre tous les groupes de pays, apporte une assistance dans le domaine de la ventilation des statistiques par sexe et encourage l'entrepreneuriat des femmes.

27. **Dimension économique et environnementale de la sécurité.** Conscientes du rôle de l'OSCE en tant qu'organisation de sécurité régionale et de la dimension économique et environnementale dans la prévention des conflits et l'alerte précoce, ainsi que du rôle prépondérant de la CEE dans ses domaines de compétence, la CEE et l'OSCE ont conclu un mémorandum d'accord aux termes duquel la première s'est engagée à passer en revue le document sur la stratégie de l'OSCE dans le domaine de la dimension économique et environnementale, adopté en décembre 2003, en trois modules (pour plus de détails, voir le document de séance établi pour la session annuelle au titre du point 5 de l'ordre du jour «Coopération entre la CEE et l'OSCE»).

28. **Réforme de la CEE.** Après l'adoption d'une réforme ambitieuse en 1997, la CEE a lancé en 2002 un deuxième train de mesures, dans le cadre de la seconde initiative du Secrétaire général, pour adapter son programme de travail, sa structure décisionnelle et son secrétariat aux nouveaux défis. En février 2004, à la cinquante-neuvième session annuelle de la Commission, celle-ci a décidé «de faire établir un rapport détaillé sur l'état de la CEE, l'objectif étant de formuler des recommandations pour déterminer les modifications à apporter à son rôle, à son mandat et à ses fonctions à la lumière des transformations survenues dans l'architecture institutionnelle européenne...». Le rapport devrait être soumis aux États membres au deuxième trimestre de 2005 et des décisions seront prises à la lumière des échanges de vues et des débats (pour plus de précisions, voir le point 6 a) de l'ordre du jour de la soixantième session annuelle).
